

Shippagan

RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 3 juillet 2025

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : Aucun

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18 h.

2. Divulgateion de conflit d'intérêts

La conseillère Nathalie Robichaud déclare un conflit d'intérêt au point 4.7 Nomination de trois membres au Conseil d'administration du Club Pickleball-Shippagan Inc.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.9 Entente – Club de l'âge d'or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Première lecture de l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Deuxième lecture de l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Lecture intégrale de l'arrêté no 78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté 78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont la lecture intégrale a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté no 78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Offre de service – Étude de faisabilité d'un hôtel à Shippagan

La municipalité a reçu une offre de service de la firme DeGrace Operations pour la réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité et d'un rapport d'évaluation en vue de la construction d'un hôtel à Shippagan. Cette initiative est menée en collaboration avec la Corporation d'amélioration du centre-ville de Shippagan, les Amis de l'Aquarium et le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE). Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron que la municipalité de Shippagan accepte de devenir porteur du dossier et autorise le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ à l'étude ainsi que d'assumer la portion non remboursable des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Reconnaissance du circuit de la Véloroute Péninsule acadienne sur le territoire de la municipalité de Shippagan

ATTENDU QUE la Véloroute Péninsule acadienne contribue au développement économique, touristique, communautaire et à la promotion des saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE le circuit cyclable offre des infrastructures sécuritaires et attrayantes qui encouragent la mobilité active dans l'ensemble de la région;

ATTENDU QUE la Véloroute traverse une portion du territoire de la municipalité, et que son tracé est déjà représenté sur la carte officielle du réseau;

ATTENDU QUE la reconnaissance officielle du circuit facilitera les démarches d'aménagement, de signalisation et d'accès à des sources de financement;

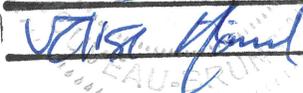
ATTENDU QUE la municipalité souhaite également mettre en valeur ses propres circuits municipaux cyclables complémentaires à la Véloroute, en assurant une cohérence régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller
Armand Caron et APPUYÉ DE la conseillère Eda Roussel

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Shippagan reconnaît officiellement le circuit de la Véloroute Péninsule acadienne présent sur son territoire, tel qu'illustré sur la carte officielle de la Véloroute, et s'engage à collaborer à l'intégration éventuelle de ses circuits municipaux complémentaires dans la planification régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN


MAIRE
GREFFIÈRE

La conseillère Nathalie Robichaud quitte la salle.

4.7 Nomination de trois membres au Conseil d'administration du Club Pickleball-Shippagan Inc.

À la suite de la création du Club Pickleball-Shippagan Inc., la municipalité doit nommer trois représentants pour siéger sur le conseil d'administration à titre de membre fondateur. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Laurent Robichaud que les personnes suivantes soient nommées : Nathalie Robichaud, Myriam Beaudin et Elise Roussel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Nathalie Robichaud reprend son siège.

4.8 Ouverture des soumissions – réfection de l'avenue Hôtel-de-Ville

L'ouverture des soumissions pour la réfection de l'avenue Hôtel-de-Ville a eu lieu le 30 juin 2025. La municipalité a reçu cinq soumissions : Christian Larocque Services Ltée, 543 462,50 \$, Aurèle Mallais et Fils 513 210 \$, C.N.F. Mallet Ltée, 503 919,33 \$, Maritime Bro Enviro Ltée, 762 589 \$, et Boudreau L&S Excavation Ltée 680 950 \$. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que le contrat pour la réfection de l'avenue Hôtel-de-Ville soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à C.N.F. Mallet Ltée pour la somme de 503 919,33 \$ (taxe en sus) comme recommandé par la firme d'ingénierie Roy Consultants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Entente – Club de l'âge d'or

Dans le cadre d'une entente entre la municipalité de Shippagan et le Club de l'âge d'or de Shippagan, un échange de terrains est convenu afin d'aménager une rue publique qui accueillera 8 nouveaux logements. La municipalité cèdera deux parcelles de terrain d'une superficie approximative de 82 m² et 88 m², en contrepartie d'un terrain appartenant au Club de l'âge d'or d'environ 377 m². En complément de cet échange, la municipalité s'engage à offrir gratuitement les services d'eau et d'égout ainsi qu'à assurer le déblaiement de neige du stationnement du Club pour une période de cinq (5) ans. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud et appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que cette entente soit approuvée telle que présentée. Il est aussi résolu que la municipalité assume les frais afférents, soit d'arpentage et les frais légaux, reliés à cet échange.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h36.

6. Parole au public

La séance se termine à 18h38.